

## Des outils de prévention pour agir

### Suite Journée du 4 Décembre 2020

### DRAJES Normandie/CROS Normandie

#### 1-Sur quels outils vous appuyer ?

**N'hésitez pas à les relayer auprès de vos partenaires et à les faire connaître auprès du grand public !**

#### Un kit de communication pour mieux prévenir les violences sexuelles dans le champ du sport

Il s'agit d'un kit mis en place à la fin de l'été 2020 dans le cadre de la campagne ministérielle de prévention #TousConcernés. Une campagne qui s'inscrit dans la suite du mouvement initié par la Ministre des Sports, le 21 Février 2020, à l'occasion de la première Convention Nationale sur la prévention des violences sexuelles dans le sport.

#### **Pour en savoir plus et télécharger le kit**

<https://sports.gouv.fr/accueil-du-site/zoom-sur/article/campagne-de-sensibilisation-et-de-prevention-des-violences-dans-le-sport>

#### Une adresse internet unique pour mieux appréhender les incivilités, violences et discriminations

Cette nouvelle rubrique a été lancée le 26 Août 2020. Elle vise à mettre à disposition du grand public des informations et des outils pour mieux appréhender chacune des problématiques couvertes par le champ de l'Éthique et de l'intégrité. Fluidité, lisibilité, accessibilité de l'information sont les maîtres-mots de la nouvelle architecture déclinée en verbes d'action.

La rubrique est régulièrement mise à jour et enrichie par de nouveaux outils du Ministère mais aussi, à partir de mi-Janvier 2021, par la valorisation des outils de prévention du Ministère chargé des sports.

#### **Pour en savoir plus sur chaque problématique et nos boîtes à outils**

<https://sports.gouv.fr/ethique-integrite/>

#### Un guide juridique pour mieux connaître les comportements répréhensibles et leurs conséquences

Il s'agit d'un outil de sensibilisation partant du postulat suivant : le sport et ses acteurs n'échappent pas à la règle de droit, peut-être encore plus en raison des valeurs que le sport est censé transmettre. Le sport ne bénéficie pas d'une immunité juridictionnelle qui cautionnerait la banalisation de certains comportements. Chaque acteur est donc responsable de ses actes et doit en assumer les conséquences. Même si, comme le dit le fameux adage « *Nul n'est censé ignorer la loi* », encore faut-il que la règle de droit qui les concerne soit connue et accessible aux acteurs sportifs. L'objectif du ministère consiste donc à s'assurer que l'ensemble des acteurs du sport au sens large

(sportifs, dirigeants, arbitres, supporters, éducateurs...) ait la meilleure connaissance possible des règles de droit applicables en la matière.

***Pour en savoir plus et télécharger la 3<sup>ème</sup> édition***

<https://sports.gouv.fr/accueil-du-site/zoom-sur/article/3e-edition-du-petit-guide-juridique>

## **2-Vous souhaitez reprendre ces outils ministériels pour les adapter : comment faire ?**

Il est possible d'utiliser des extraits de nos supports de prévention à condition de :

- ne pas transformer forme et fond ;
- d'indiquer les sources et les copyrights potentiels ;
- de soumettre (avant diffusion) la maquette à la validation de vos contacts au sein du Ministère

***Vos contacts au sein du Ministère :***

David Brinquin ([david.brinquin@sports.gouv.fr](mailto:david.brinquin@sports.gouv.fr))

Laurent Bonvallet ([laurent.bonvallet@sports.gouv.fr](mailto:laurent.bonvallet@sports.gouv.fr))